

18 mai 2016

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 14 mars 2016 de M. Sylvain Thévoz: «Genève a-t-elle honte de son histoire?»

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la *Vie protestante* de mars 2016, Emmanuel Fuchs, président de l'Eglise réformée genevoise, déclare être en relation régulière avec la Ville de Genève concernant les célébrations des 500 ans de la Réforme en 2017. Il relève que «les demandes d'autorisation pour occuper l'espace public relèvent d'une tracasserie administrative quotidienne. (...) A chaque demande, nous sommes à la merci de l'arbitraire, du jugement d'un fonctionnaire, lequel souvent refuse pour ne pas avoir d'ennuis.»

Ma question: Genève a-t-elle honte de son histoire et M. Barazzone peu d'égards pour celle-ci pour rendre si complexe la réservation de l'espace public pour fêter les 500 ans de la Réforme, moment culturel important de l'histoire genevoise?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'auteur de la question écrite QE-445 «Genève a-t-elle honte de son histoire?» s'interroge sur la complexité des démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'occupation de l'espace public par l'Eglise réformée genevoise, dans le cadre de la célébration des 500 ans de la Réforme.

A ce sujet, il convient de souligner que les propos tenus par M. Fuchs sont issus d'une interview croisée avec M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), portant sur le projet de loi sur la laïcité de l'Etat (LLE). Les considérations de M. Fuchs contenues dans l'interview en question ne se rapportent pas directement à l'organisation des célébrations des 500 ans de la Réforme, ni au rôle de la Ville de Genève dans ce dossier.

Au surplus, il convient de préciser que la sollicitation du 25 octobre 2015, déposée par l'Eglise réformée genevoise, a été instruite par les services municipaux avec la plus grande attention, de la même manière et suivant les mêmes lignes directrices que pour l'évaluation de toutes les sollicitations qui sont adressées au Conseil administratif. Une séance a notamment été organisée avec M. Fuchs, le Service des relations extérieures (SRE) et le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) le 25 novembre 2015, durant laquelle les informations requises pour la demande de manifestation ont été clarifiées. A la suite de cette

rencontre, M. Fuchs a reçu le 27 novembre par courriel le lien vers le «formulaire unique manifestation» ainsi qu'un récapitulatif des éléments clarifiés durant la séance. Le 24 février 2016, lors de l'examen par le Conseil administratif de la note préparée par le SRE, l'Eglise protestante de Genève n'avait pas encore été en mesure de fournir ces informations.

Suite à une séance multipartite à laquelle ont participé, le 9 mai 2016, Madame la maire, divers représentants des services municipaux ainsi que les organisateurs de l'événement célébrant les 500 ans de la Réforme, ces derniers se sont engagés à faire parvenir, dès que possible, les demandes d'autorisations nécessaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone